

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CONFLITS DURANT L'ANNÉE 1999

PAR

NATHALIE LABALME(*)

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
Kosovo	République fédérale Yougoslave vs UCK (<i>Ushtria Clirimtare e Kosoves</i>)	Résolution 1160 du CS du 31 mars 1998 : Embargo sur les armes à destination de la RFY. Résolution 1199 du CS du 23 septembre 1998 : Appelle à la fin de la politique de répression au Kosovo. Résolution 1203 du CS du 24 octobre 1998 : Prend acte des différents accords entre Belgrade et l'OTAN et l'OSCE, prend acte de la création de la Mission de vérification de l'OSCE. Résolution 1244 du CS du 10 juin 1999 : Accueille l'accord de paix soumis par le G8 et décide du déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'ONU, d'une présence internationale civile (MINUK) et de sécurité (KFOR).	Partagé entre la Serbie et le Monténégro par les grandes puissances en 1913, le Kosovo constitue de longue date un enjeu pour les nationalistes serbes et albanais. Peuplée d'une majorité d'Albanais et d'une minorité de Serbes, la compétition entre ceux-ci se traduit, par intermittence, par des tensions politiques, des accès de répression ou par des affrontements armés. Il y a eu deux guerres au Kosovo. D'une part, celle entreprise début mars 1998 par les forces yougoslaves contre l'Armée de libération du Kosovo (UCK) et la population civile albanaise locale. D'autre part, celle livrée par l'OTAN contre la RFY du 24 mars au 9 juin 1999.	Septembre 1998 : L'affrontement qui oppose les forces de sécurité serbes au Kosovo aux séparatistes kosovars pousse la communauté internationale à réagir. Le Conseil de sécurité adopte la Résolution 1199 qui exige un cessez-le-feu immédiat. 6-23 février 1999 : Pourparlers de Rambouillet entre représentants de la Serbie, des Kosovars albanais et des négociateurs occidentaux. Échec. 15-19 mars 1999 : Pourparlers de Paris. Nouvel échec. 24 mars 1999 : Début des bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie. La phase aérienne ira du 24 mars au 9 juin.

(*) Chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, Maître de conférence à l'IEP de Paris.

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
Cachemire	Gouvernement de l'Inde vs Gouvernement du Pakistan	<p>Juillet 1972 : L'accord de Simla fixe le tracé de la « ligne de contrôle » (<i>LoC</i>), ligne de démarcation du territoire himalayen entre l'Inde et le Pakistan.</p> <p>Février 1999 : Signature des « Déclarations de Lahore » par les Premiers ministres indien et pakistanais afin de favoriser l'entente et la coopération entre les deux pays.</p>	<p>En mai 1999, une nouvelle crise opposant l'Inde et le Pakistan est déclenchée au Cachemire par l'intrusion de plusieurs centaines d'unités de séparatistes musulmans fortement armées ayant pris position dans les secteurs de Kargil, Drass et Batalik, du côté indien de la « ligne de contrôle » (<i>LoC</i>).</p>	<p>17 mai 1999 : La RFY se déclare ouverte au dialogue sur la base des propositions du G8.</p> <p>3 juin 1999 : La RFY accepte le plan de paix conçu par les alliés occidentaux et les Russes.</p> <p>10 juin 1999 : le Conseil de sécurité vote la Résolution 1244 qui autorise la présence internationale au Kosovo.</p> <p>12 juin 1999 : Entrée de la KFOR au Kosovo depuis la Macédoine et l'Albanie.</p>
				<p>24 mai 1999 : Le Premier ministre indien soutient qu'il y a « intrusion » et volonté « inacceptable » de remodeler la frontière de la part du Pakistan.</p> <p>26-27 mai 1999 : L'aviation indienne entre en action, l'affrontement prend l'allure d'une guerre conventionnelle.</p> <p>7 juillet 1999 : Le Premier ministre pakistanais donne son accord pour que des mesures concrètes soient prises afin que la ligne de contrôle soit rétablie et que les combattants séparatistes se retirent du territoire sous contrôle indien, mettant ainsi un terme aux affrontements.</p>

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
Timor Oriental	Milices anti-indonésiennes vs indépendantistes timorais	Résolution 1264 du CS du 15 septembre 1999 autorise la création d'une force multinationale (INTERFET). Résolution 1272 du CS du 25 octobre 1999 autorise la création d'une Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).	Le Timor oriental, ancienne colonie portugaise, fut annexé par l'Indonésie en 1975. Depuis lors, les Timorais cherchent à recouvrir leur autonomie, voire leur indépendance. Le conflit oppose les civils timorais favorables à l'indépendance du Timor oriental et les milices anti-indépendantistes, soutenues par l'armée indonésienne.	10 août 1999 : Regain de tensions entre l'Inde et le Pakistan. 30 août 1999 : Référendum portant sur l'indépendance du Timor Oriental. 78,5 % des Timorais répondent en faveur de l'indépendance. Campagne de violence et d'intimidation des milices anti-indépendantistes à l'encontre des civils timorais. 13 septembre : Le président B.J. Habibie annonce que l'Indonésie accepte la présence de Casques bleus afin que l'ordre soit rétabli sur le territoire. 19 septembre : déploiement de la Force internationale pour le Timor oriental (INTERFET).
Tchéchénie	Gouvernement de Russie vs République de Tchéchénie		Ayant déclaré leur indépendance en novembre 1991, les Tchéchènes se heurtent depuis lors à l'autorité centrale de Moscou. Dans le conflit qui oppose les forces gouvernementales russes et les forces tchéchènes, la Russie cherche à défendre l'intégrité de son territoire, à lutter contre les mouvements islamistes identitaires qui s'expriment contre la Russie et à s'assurer un accès aux	23 septembre 1999 : Pour la première fois depuis la fin de la guerre en Tchéchénie (1994-1996), l'aviation russe bombarde l'aéroport de Grozny. 1 octobre 1999 : Entrée des troupes russes en Tchéchénie. 2 novembre 1999 : accord pour l'envoi d'une mission d'observation diplomatique sous la bannière de l'OSCE.

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
Afghanistan	Les Taliban vs l'opposition antitaliban, l'UIFSA (<i>United Islamic Front of Salvation of Afghanistan</i>)	Résolution 1267 du CS du 15 octobre 1999 : Déploie que les Taliban continuent de donner refuge à Usama bin Laden et exige qu'ils cessent d'offrir refuge et entraînent aux terroristes internationaux.	ressources pétrolières en mer caspienne. Ce dernier conflit sert aussi à forger une stature politique au Premier ministre Vladimir Poutine en vue des élections du 4 juin 2000.	<p>18-19 novembre 1999 : Sommet de l'OSCE. Les chefs d'États occidentaux condamnent l'intervention russe en Tchétchénie.</p> <p>21 novembre 1999 : Le conflit se poursuit, les forces russes encerclent Grozny.</p> <p>6 décembre 1999 : Ultimatum russe adressé aux habitants de Grozny leur donnant jusqu'au 11 décembre pour quitter la capitale tchéchène. Les occidentaux qualifient « d'inacceptable » cet ultimatum.</p>
			Une situation institutionnelle confuse prévaut en Afghanistan depuis la chute, le 27 avril 1992, du régime mis en place par l'URSS. Cette situation a été marquée par une guerre civile entre les différentes factions en Afghanistan, qui s'est poursuivie depuis la prise de la capitale Kaboul le 26 septembre 1996 par les Taliban, mouvement fondamentaliste d'ethnie pachtout.	<p>Août 1998 : Nouvelle offensive des Taliban contre la coalition tripartite du nord de l'Afghanistan. Prise de Mazar-i-Sharif, dernière grande cité à leur échapper et Bamyân. Les combats opposent les forces des Taliban aux forces de l'UIFSA, dirigées par l'ancien ministre de la défense Ahmed Shah Masud. Les États-Unis dénoncent l'implication d'Usama bin Laden, activiste saoudien réfugié depuis 1997 auprès des Taliban, dans des attentats contre deux de leurs ambassades au Kenya et en Tanzanie (7 août 1998).</p>

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
République Démocratique du Congo	Gouvernement de la République Démocratique du Congo vs le Rassemblement congolais pour la démocratie et le Mouvement de Libération du Congo	Résolution 1234 du CS du 9 avril 1999 : Exige l'arrêt des hostilités et la signature immédiate d'un cessez-le-feu. Accord de cessez-le-feu de Lusaka signé le 10 juillet 1999. Résolution 1258 du CS du 6 août 1999 : Demande l'application sans	Conflit armé en République Démocratique du Congo opposant les forces gouvernementales de la RDC et les forces rebelles, le Mouvement de Libération du Congo et le Rassemblement démocratique du Congo, soutenu par le Rwanda et l'Ouganda. Les forces rebelles s'op-	<p>10 mars 1999 : Ouverture des pourparlers de paix entre les Taliban et les représentants de l'UIFSA à Ashkhabad, capitale du Turkménistan. Les combats se poursuivent.</p> <p>Avril : Échec des pourparlers de paix.</p> <p>19-20 juillet : Ouverture de pourparlers de paix sous l'égide des Nations Unies à Tashkent, capitale de l'Ouzbékistan.</p> <p>28 juillet : Vaste offensive Taliban contre les forces de UIFSA stationnées à 50 km au nord de la capitale Kaboul.</p> <p>4-6 août : Contre-offensive des forces de la coalition.</p> <p>18-23 août : Des pourparlers de paix sponsorisés par le Pakistan sont tenus à Dushanbe, capitale du Tadjikistan. Nouvel échec. Reprise des combats.</p>
				<p>août 1998 : Rébellion lancée par le Rassemblement démocratique du Congo à partir du Kivu. Celle-ci est militairement soutenue par le Rwanda et l'Ouganda et militairement combattue par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie.</p>

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
		<p>délai des dispositions de l'accord de cessez-le-feu. Résolution 1279 du CS du 30 novembre 1999 : Exhorte toutes les parties à s'abstenir de toute déclaration ou action qui risquerait de compromettre le processus de paix.</p>	<p>posent au régime de Laurent-Désiré Kabila, qui s'est autoproclamé Chef de l'État et du gouvernement le 25 mai 1997.</p>	<p>Février 1999 : Aggravation de la situation dans la République démocratique du Congo. Le 16 février, 60 000 rebelles participent à une offensive majeure en RDC. 22 mars : Le Président zambien Frederick Chiluba est nommé par le Conseil des ministres de l'OUA afin de coordonner les efforts régionaux dans le but de trouver un règlement pacifique au conflit en RDC. 11 juillet : Signature d'un accord de cessez-le-feu par les États intéressés : la République Démocratique du Congo et ses alliés militaires (Zimbabwe, Angola et Namibie), et les représentants de l'Ouganda et du Rwanda. Ni le Mouvement de Libération du Congo ni le Rassemblement démocratique du Congo n'ont toutefois signé l'accord de paix. Février – Juillet : Poursuite des hostilités. 1 août : Signature des accords de Lusaka par Jean-Pierre Bemba, leader du Mouvement de Libération du Congo. 31 août : Signature des accords de Lusaka par les représentants du Rassemblement démocratique du Congo.</p>